



Produit	<b>Firika® Wärmedämmender Bauteilanschluss (EPS)</b>
N° d'enregistrement	202407.13516
Champ d'application	Élément de connexion therm. isolant
Groupe de produits	Autre
Entreprise	Fischer Rista AG, Hauptstrasse 90, 5734 Reinach

Le produit remplit les exigences ecobau et Minergie-ECO minimales dans les domaines de l'écologie et de la santé, il est classé dans la catégorie ecoBase.

L'attestation autorise d'utiliser la dénomination «**ecoBase**».

**Les qualificatifs suivants sont admis pour la promotion du produit**

- Respecte les critères d'exclusion Minergie-ECO

Ce classement a été établi en juillet 2024 pour la première fois. Il est valable jusqu'en juillet 2027.

L'ensemble des exigences est définie dans la méthodologie ecobau, version 01.2023.V01. Zurich, le 19 juillet 2024

Partenaire ecobau pour le classement  
Daniel Savi

Bureau central ecobau  
Marianne Stähler



Produit	<b>Firika® Wärmedämmender Bauteilanschluss (Steinwolle)</b>
N° d'enregistrement	202407.13517
Champ d'application	Élément de connexion therm. isolant
Groupe de produits	Autre
Entreprise	Fischer Rista AG, Hauptstrasse 90, 5734 Reinach

Le produit remplit les exigences ecobau et Minergie-ECO minimales dans les domaines de l'écologie et de la santé, il est classé dans la catégorie ecoBase.

L'attestation autorise d'utiliser la dénomination «**ecoBase**».

**Les qualificatifs suivants sont admis pour la promotion du produit**

- Respecte les critères d'exclusion Minergie-ECO

Ce classement a été établi en juillet 2024 pour la première fois. Il est valable jusqu'en juillet 2027.

L'ensemble des exigences est définie dans la méthodologie ecobau, version 01.2023.V01. Zurich, le 19 juillet 2024

Partenaire ecobau pour le classement  
Daniel Savi

Bureau central ecobau  
Marianne Stähler



Produit	<b>Firika® Wärmedämmender Bauteilanschluss (XPS)</b>
N° d'enregistrement	202407.13518
Champ d'application	Élément de connexion therm. isolant
Groupe de produits	Autre
Entreprise	Fischer Rista AG, Hauptstrasse 90, 5734 Reinach

Le produit remplit les exigences ecobau et Minergie-ECO minimales dans les domaines de l'écologie et de la santé, il est classé dans la catégorie ecoBase.

L'attestation autorise d'utiliser la dénomination «**ecoBase**».

**Les qualificatifs suivants sont admis pour la promotion du produit**

- Respecte les critères d'exclusion Minergie-ECO

Ce classement a été établi en juillet 2024 pour la première fois. Il est valable jusqu'en juillet 2027.

L'ensemble des exigences est définie dans la méthodologie ecobau, version 01.2023.V01. Zurich, le 19 juillet 2024

Partenaire ecobau pour le classement  
Daniel Savi

Bureau central ecobau  
Marianne Stähler